



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 janvier 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-septième session

3-14 mars 2003

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques et mesures prises  
dans les domaines critiques et autres dispositions  
et initiatives à prendre en la matière

### **Déclaration présentée par le Conseil international des femmes juives, la Fédération internationale pour l'économie familiale, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités et la League of Women Voters of the United States, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

\* \* \*

En 1995, les filles ont obtenu d'avoir leur place dans le Programme d'action de Beijing, à la section L. Cette section comporte un engagement important visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la petite fille, qui touche particulièrement l'éducation, la violence, l'exploitation économique et les comportements et pratiques culturels préjudiciables. Elle comporte aussi la promesse de consolider la famille et de promouvoir une prise de conscience des filles et la prise en charge de leur vie, ainsi que leur participation à la vie de la société. L'existence même de cette section est une reconnaissance du fait que la promotion de la femme ne peut pas avoir de caractère durable s'il n'est pas tenu compte des droits des filles.

---

\* E/CN.6/2003/1.



Encore plus tôt, en 1994, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement stipulait que les droits des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits universels de la personne humaine.

Cependant, rien d'important n'a vraiment été fait pour améliorer la situation des filles. Même s'il faut reconnaître qu'il y a eu certaines mesures positives modestes, leur situation a souvent empiré. Les participants aux examens quinquennaux de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes ont jugé nécessaire de répéter leur engagement d'agir au nom des filles.

La Convention relative aux droits de l'enfant définit l'enfant comme tout être humain âgé de moins de 18 ans. Bien qu'il soit généralement reconnu que l'élimination de l'analphabétisme par l'éducation est la façon la plus efficace de faire sortir les filles de la pauvreté et de les aider à se réaliser pleinement, il est également important de rendre les collectivités plus conscientes des problèmes particuliers aux filles.

Par exemple :

- Un nombre de plus en plus grand de filles sont infectées par le VIH/sida. Dans certains endroits, le taux des filles infectées est cinq fois plus élevé que celui des garçons. Compte tenu du statut économique et social peu élevé reconnu aux filles, celles-ci sont trop souvent vulnérables face à des activités sexuelles qui leur sont imposées et elles n'ont pas accès à des renseignements adéquats destinés aux adolescentes concernant la santé en matière de procréation.
- L'exploitation et la violence à caractère sexiste continuent de se manifester. Dans beaucoup de pays, la majorité des enfants victimes d'agressions sexuelles sont des filles. Ceci comprend la violence dans la famille, la prostitution, la mutilation génitale des fillettes et le travail domestique non réglementé.
- La santé générale des filles est menacée par leur piètre alimentation et par le fait qu'elles ont un accès moindre aux soins de santé, ce qui entraîne des retards de croissance et des problèmes de carences nutritionnelles comme l'anémie. Les taux d'immunisation des filles sont très inférieurs à ceux des garçons.

Le tableau est décourageant. La population mondiale est privée de 60 millions à 100 millions de femmes, à cause des féticides, des infanticides, de la malnutrition et des abandons. Quinze millions de filles âgées de 15 à 19 ans accouchent chaque année et 64 millions de filles en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisées. Près de la moitié de toutes les agressions sexuelles sont commises contre des filles de 15 ans ou moins, et on estime que plus de 6 millions des 10,3 millions de jeunes infectés par le VIH/sida sont des filles.

Il est important de se rappeler qu'il n'existe pas de droits de la femme sans droits de la petite fille et qu'il n'y a aucune possibilité d'améliorer les droits des filles sans les efforts diligents des femmes et des hommes du monde entier.